



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN CHOIX D'AVENIR

GUIDE DES MÉTIERS TERRITORIAUX **L'INGÉNIEUR TERRITORIAL**

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

 **FNC DG**
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale



POURQUOI CHOISIR LA FPT ?

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN CHOIX D'AVENIR

Parce que les collectivités territoriales étendent leurs missions en exerçant de nouvelles compétences conférées par la décentralisation et offrent un service public de proximité au plus proche des attentes des citoyens

Parce qu'au regard des évolutions démographiques, un tiers des agents publics partira à la retraite d'ici 2030

EN FRANCE,
UN ACTIF SUR 5
TRAVAILLE
DANS LE SECTEUR
PUBLIC



LA FONCTION
PUBLIQUE :
20 % DE LA
POPULATION
ACTIVE

Il existe en
France trois
fonctions
publiques :

Fonction
publique
d'État

2,491
MILLIONS
44 %



1,184
MILLION
21 %

Fonction
publique
hospitalière



Fonction
publique
territoriale

1,915
MILLION
35 %



La FPT comprend le personnel employé par :

- **Les collectivités territoriales** : les communes, les départements, les régions
- **Les établissements publics** comme par exemple les S.D.I.S. (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) ou les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale)
- **Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** (E.P.C.I.) : les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats de communes.

L'emploi territorial est très disséminé, réparti entre environ **40 000 employeurs locaux** (de la commune rurale de quelques centaines d'habitants au Conseil régional d'Île-de-France), qui choisissent librement leurs collaborateurs, dans le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics.

Choisir de travailler dans une collectivité locale, c'est délivrer un service de proximité à l'usager, qu'il s'agisse des parents d'enfants dans une crèche, des parents et enseignants des écoles maternelles et élémentaires, d'une personne âgée, des passants ou des usagers des voies publiques, des services d'état civil...

Cette proximité avec les usagers s'exerce sous le regard attentif des élus locaux, eux-mêmes garants de la qualité de leurs services publics et de la solidarité locale auprès des citoyens qui les ont élus. Devenir fonctionnaire ou agent public c'est participer à des missions d'intérêt général caractérisées et assurer des missions très variées auxquelles chacun a recours quotidiennement.

Chercher un emploi dans les collectivités locales, c'est venir à la rencontre d'employeurs dynamiques car toujours en recherche d'adaptations aux besoins de la population.

Plus que dans les autres fonctions publiques, le travail dans une collectivité locale repose sur la relation entre ces trois piliers : **usagers, élus et agents**.

Le monde des collectivités territoriales est en pleine évolution et les opportunités d'emploi sont riches.

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, C'EST 250 MÉTIERS RÉPARTIS EN 8 FILIÈRES D'EMPLOIS

ADMINISTRATIVE

TECHNIQUE

Ingénieur en chef territorial (catégorie A+)
 Ingénieur (catégorie A)
 Technicien (catégorie B)
 Agent de maîtrise (catégorie C)
 Adjoint technique des établissements d'Enseignement (catégorie C)
 Adjoint technique territorial (catégorie C)

ANIMATION

CULTURELLE

MÉDICO-SOCIALE

SPORTIVE

POLICE MUNICIPALE

SAPEURS POMPIERS



L'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Recouvrant divers métiers intervenant dans les domaines de l'urbanisme, de l'informatique, des réseaux d'assainissement..., le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relève de la catégorie A de la filière technique.

Il permet d'exercer des fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Le métier d'ingénieur territorial est occupé par environ 20 000 agents.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions notamment dans les domaines relatifs :

- À l'ingénierie, à la gestion technique et à l'architecture (construction et bâtiments, centres techniques, logistique et maintenance)
- Aux infrastructures et aux réseaux (voirie, réseaux, déplacements et transports)
- À la prévention et à la gestion des risques (sécurité et prévention des risques, hygiène, qualité de l'eau, déchets, assainissement, sécurité au travail)
- À l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages
- À l'informatique et aux systèmes d'information (systèmes d'information et de communication, réseaux et télécommunications, systèmes d'information géographiques, topographie).

On compte une centaine de métiers d'ingénieur territorial. Selon le CNFPT, les 5 métiers les plus importants par le nombre d'agents les exerçant sont, dans l'ordre :

- Responsable des services techniques
- Responsable du patrimoine, de la voirie et réseaux divers
- Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement
- Chef de projet études et développement des systèmes d'information
- Chargé d'animation à l'éducation, au développement durable.

Les ingénieurs assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets. Ils sont également chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

L'ingénieur doit savoir faire preuve de rigueur et de méthode, disposer de bonnes connaissances du monde urbain et agricole des collectivités et maîtriser les relations avec les entreprises.

L'ingénieur territorial a un rôle d'expert auprès de sa hiérarchie et des élus. Il a un rôle d'aide à la décision dans un ou plusieurs domaines à

dominante technique. Il participe directement et étroitement aux instances qui vont permettre une aide aux arbitrages politiques.

Il n'est pas simplement le garant de la mise en œuvre d'une politique publique locale, il doit aussi être force de propositions.

En tant que technicien, l'ingénieur territorial doit définir les besoins de son service pour atteindre les objectifs fixés par les élus. Au sein d'une direction des services techniques, les questions dites de « quotidienneté » occupent une place majeure. L'ingénieur à la tête d'un ou de plusieurs de ces services doit s'assurer que ces missions de quotidienneté sont menées avec le maximum d'efficacité.

COMMENT DEVIENT-ON INGÉNIEUR TERRITORIAL ?

Les ingénieurs territoriaux sont des cadres de catégorie A appartenant à la filière technique.

Il existe une voie externe et une voie interne du concours d'ingénieur territorial :

1

Le concours externe

sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'État
- ou d'un diplôme d'architecte
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours et reconnu comme équivalent par la commission d'équivalence des diplômes.



2

Le concours interne est un concours réservé aux agents publics qui doivent avoir exercé un certain nombre d'années dans la Fonction Publique.

Ainsi pour le concours d'ingénieur territorial, le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics devant justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.

Les concours sont ouverts dans les spécialités et options suivantes :

SPÉCIALITÉS	OPTIONS
Ingénierie, gestion technique et architecture	- Construction et bâtiment - Centres techniques - Logistique et maintenance
Infrastructures et réseaux	- Voirie, réseaux divers (VRD) - Déplacements et transports
Prévention et gestion des risques	- Sécurité et prévention des risques - Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau - Déchets, assainissement - Sécurité du travail
Urbanisme, aménagement et paysages	- Urbanisme - Paysages, espaces verts
Informatique et systèmes d'information	- Systèmes d'information et de communication - Réseaux et télécommunications - Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie

Chaque concours donne lieu à l'établissement d'une liste d'aptitude listant les candidats déclarés aptes par le jury. Pendant la durée d'inscription sur la liste d'aptitude, d'une durée maximale de quatre ans, il revient au lauréat de trouver un emploi dans une collectivité territoriale.

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les 2 ans en juin. Les candidats peuvent trouver le calendrier mais également des éléments d'information sur le site www.concours-territorial.fr.

Environ 75% des emplois de la fonction publique territoriale sont occupés par des

fonctionnaires. 25% des agents sont des contractuels. Toutefois, l'autorité territoriale n'a pas totale liberté pour procéder au recrutement d'agents contractuels. Les cas de recrutement de contractuels sont expressément prévus par le code général de la fonction publique.

Les agents ne peuvent alors que bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Dans certaines conditions, l'agent pourra bénéficier d'un CDI après 6 ans de contrat.

L'ensemble des offres d'emploi des collectivités figure sur le site www.emploi-territorial.fr.

QUELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ET D'ÉVOLUTION ?

Dans le cadre de leur déroulement de carrière, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements statutaires qui prennent la forme d'avancement d'échelon, d'avancement de grade et de promotion interne.

Avancement d'échelon : l'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il n'a aucune incidence sur les

fonctions exercées. Il entraîne une augmentation du traitement

Avancement de grade : l'avancement de grade désigne la situation pour un fonctionnaire, de passage de son grade d'origine au grade immédiatement supérieur

Promotion interne : la promotion interne est le passage à un cadre d'emplois supérieur.

Elle ne peut se faire qu'au sein de la même Fonction publique et seulement si le statut particulier du cadre d'emplois le prévoit. La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur, à une échelle de rémunération plus élevée et à de nouvelles possibilités de carrière.

L'agent bénéficie également d'un droit à la formation.

Par ailleurs, l'agent peut agir lui aussi sur sa carrière en effectuant différentes formes de mobilité : changement d'employeur, changement géographique ou encore nomination dans un nouveau cadre d'emplois après la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

L'appartenance du fonctionnaire à un cadre d'emplois lui **assure la possibilité d'exercer des métiers différents** au cours de sa carrière, selon le poste auquel il est affecté.

La continuité de la carrière du fonctionnaire territorial **n'est interrompue ni par le changement d'employeur, ni par le changement d'activité.**





Les métiers territoriaux | POURQUOI PAS VOUS ?

metierterritoriaux.fr
#metierterritoriaux

Conception : **WAT** - agencewat.com. Réalisation : **EMAS** **EMAS** **EMAS** - agence-bradford.com - Crédits photo : iStock

**QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT**

